

## Il faut agir sans délai pour débloquer le potentiel des voitures connectées en Europe

**Les groupes de consommateurs et de l'industrie demandent instamment au commissaire européen Thierry Breton de faire des propositions législatives qui favoriseraient le marché de l'accès aux données, aux fonctions et aux ressources embarquées dans les véhicules**

Bruxelles, le 31 mars 2023

Une alliance inédite de consommateurs, d'équipementiers, de sociétés de crédit-bail et de location, d'opérateurs du marché des pièces de rechange, de concessionnaires, d'ateliers agréés et indépendants, d'éditeurs de données et d'assureurs a appelé aujourd'hui le commissaire européen Thierry Breton à présenter sans tarder des mesures législatives promises de longue date concernant l'accès aux données, aux fonctions et aux ressources embarquées dans les véhicules.

L'alliance a souligné qu'il est essentiel de mettre en place une législation avantageuse pour les consommateurs et la concurrence afin de stimuler le développement d'un marché européen dynamique, innovant et compétitif pour les services de voitures connectées. La Commission estime que ce marché pourrait atteindre un montant de 400 milliards d'euros à l'échelle mondiale d'ici à 2030.

Environ 80 % des emplois et de la valeur économique de l'industrie automobile et de la mobilité en Europe étant soutenus par les consommateurs et les chefs d'entreprise, ceux-ci demandent au commissaire européen Thierry Breton de prendre des mesures fondées sur les données probantes recueillies par ses services ces sept dernières années.

L'analyse a mis en évidence un obstacle majeur à l'accès équitable aux données générées par les voitures, qui donne aux constructeurs automobiles un avantage pratiquement incontestable en raison de la conception des véhicules. En outre, l'étude a révélé d'autres obstacles structurels et comportementaux qui ne font qu'accentuer le problème. Elle prévoit également que ce problème pourrait encore s'aggraver par la montée en puissance des « hyperscalers » qui s'associent aux constructeurs automobiles pour une plus grande intégration dans le véhicule.

La Commission avait initialement prévu de voter cette loi en 2021 et la proposition de la Commission montre bien qu'il est indispensable de mettre en place une législation spécifique pour traiter ces questions<sup>1,2</sup>. L'alliance demande instamment au commissaire européen Thierry Breton de présenter une législation sectorielle juridiquement contraignante d'ici à l'automne 2023.

\*\*\*

Tim Albertsen, PDG du groupe ALD, la plus grande société de crédit-bail de véhicules au monde, a déclaré :

« En tant que leader mondial de la mobilité, nous devons investir dans des solutions de voiture connectée plus écologique et plus efficaces à mesure que la puissance informatique embarquée des

véhicules poursuit sa croissance exponentielle. Toutefois, pour y parvenir, nous devons garantir un accès équitable aux données générées par les véhicules que nous possédons.

Nous ne pouvons le faire que si des règles claires sont établies pour assurer une concurrence loyale entre tous les acteurs du marchés. Dans le cas contraire, l'Europe manquerait une opportunité considérable et subirait des conséquences néfastes en matière d'investissement, d'innovation, d'emploi et de compétitivité. »

Agustin Reyna, représentant des consommateurs européens, BEUC, a ajouté :

« Les données étant considérées comme la nouvelle manne pour les constructeurs automobiles, il est très problématique de leur confier la garde des données des conducteurs et de leurs voitures. Ce n'est pas à eux qu'il appartient de décider de qui a accès à ces informations, mais aux consommateurs. L'industrie automobile a longtemps tenté de lutter contre toute politique susceptible de remettre en cause son monopole sur les données des voitures. Cette situation doit cesser pour favoriser la concurrence dans les services après-vente et les services de mobilité associés, et, en fin de compte, pour l'intérêt des consommateurs. »

Lorraine Frega, vice-présidente directrice de Michelin, a souligné que :

« Il est urgent de mettre en place une réglementation sectorielle et juridiquement contraignante régissant l'accès aux données embarquées afin de garantir la liberté de choix des utilisateurs, une concurrence loyale et un écosystème entrepreneurial européen compétitif et indépendant. En tant qu'acteur majeur de la mobilité connectée, Michelin demande la mise en place de règles de concurrence équitables pour pouvoir poursuivre ses investissements et offrir aux consommateurs européens des services innovants et durables en matière de mobilité numérique. »





Benjamin Krieger, secrétaire général de la CLEPA et représentant des équipementiers automobiles européens, a conclu :

« Les équipementiers automobiles européens ont besoin d'un accès équitable aux données et aux ressources embarquées pour pouvoir survivre et prospérer dans un secteur en constante évolution. Sans cela, nous ne pourrions pas, ni l'ensemble de l'écosystème du marché des pièces de rechange, rivaliser avec les géants de la technologie qui dominent déjà les systèmes d'info divertissement des véhicules et innover avec des composants et des services répondant aux nouvelles exigences numériques. »

\*\*\*

Afin de soutenir la demande d'un accès aux données sur les véhicules qui soit favorable au marché, ISP Groupe a organisé une conférence de presse le vendredi 31 mars 2023, à 11h, à l'hôtel Martins Brussels EU à Bruxelles.

## Les associations partenaires

	<p><b>ADPA</b> : l'Association européenne des éditeurs de données indépendants a pour objectif de garantir un accès équitable aux données et informations automobiles et d'offrir des conditions encadrées compétitives aux éditeurs de données indépendants. Les éditeurs pourront ainsi concevoir et fournir des produits et services compétitifs, innovants et multimarques aux opérateurs du marché de l'après-vente automobile. Contact presse :</p>
	<p><b>AIRC</b> : l'Association Internationale des Réparateurs en Carrosserie. Créée en 1970, l'AIRC est la fédération mondiale des principales organisations nationales dans le domaine de la réparation de véhicules. Ces organisations membres représentent ensemble plus de 50 000 entreprises de réparation et de construction de véhicules dans de nombreux pays.</p>
	<p><b>CECRA</b> : le Conseil européen du commerce et de la réparation automobiles est la fédération européenne qui représente les intérêts des entreprises du commerce et de la réparation automobiles et des conseils européens de concessionnaires au nom des concessionnaires de véhicules de marques spécifiques. Son objectif est de maintenir un cadre réglementaire européen favorable aux entreprises du commerce et de la réparation automobile qu'elle représente.</p>
	<p><b>CLEPA</b> : l'Association européenne des équipementiers automobiles représente plus de 3 000 entreprises fournissant des composants de pointe et des technologies innovantes pour une mobilité sûre, intelligente et durable. CLEPA rassemble plus de 120 équipementiers de pièces, systèmes et modules automobiles et plus de 20 associations professionnelles nationales et associations du secteur européennes. CLEPA est la voix de l'industrie européenne des équipementiers automobiles et fait le lien entre les acteurs du secteur et les responsables politiques. Le secteur automobile représente 30 % de la R&amp;D européenne, ce qui en fait le principal investisseur. Les équipementiers automobiles européens investissent plus de 30 milliards d'euros par an dans la recherche et développement. Ils déposent plus de 9 000 nouveaux brevets par an. En Europe, les équipementiers automobiles génèrent 1,7 million d'emplois directs.</p>
	<p><b>EGEA</b> : l'Association européenne des équipements de garage et de contrôle technique représente à la fois les fabricants et les importateurs d'outils et d'équipements pour la réparation, l'entretien et le contrôle technique des véhicules, en tant que partie intégrante du soutien de la chaîne de valeur de l'industrie automobile. Son rôle est de veiller à ce que les membres de ses associations puissent fournir les meilleurs équipements et services au marché de l'après-vente automobile en s'efforçant de tenir les membres informés des nouvelles technologies automobiles et des exigences législatives et de normalisation, afin d'être compétitifs dans le secteur de la fourniture, de l'entretien et de l'étalonnage des équipements de garage et de test. Contact presse : Jordi</p>

	<p><b>ETRMA</b> : il s'agit de la voix des producteurs de pneumatiques et de produits en caoutchouc auprès des différentes institutions européennes. Les activités de l'ETRMA se concentrent sur les domaines clés interdépendants suivants : représentation, coordination, communication, promotion et liaison technique. L'objectif premier de l'ETRMA est de représenter les intérêts réglementaires et connexes des fabricants européens de pneumatiques et de caoutchouc aux niveaux européen et international. L'ETRMA est l'unique interlocuteur, spécifiquement désigné par les producteurs européens de pneumatiques et de caoutchouc pour mener à bien cette tâche primordiale.</p>
	<p><b>FIA Region I</b> : Fondée en 1904, la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) rassemble les principales organisations automobiles de 146 pays à travers le monde. Il s'agit de l'organe directeur du sport automobile mondial. FIA Region I, dont le siège se trouve à Bruxelles, est un organisme de consommateurs composé de 100 clubs de mobilité qui représentent plus de 36 millions de membres en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.</p>
	<p><b>FIGIEFA</b> : il s'agit de la fédération internationale des distributeurs de pièces de rechange automobiles. Ses membres représentent les distributeurs indépendants et les grossistes de pièces de rechange et de composants automobiles et leurs chaînes de réparation associées. Les 44 000 entreprises représentées emploient plus de 350 000 personnes en Europe grâce à leurs 64 000 points de vente disséminés à travers le continent. La plupart de ces entreprises sont des PME. L'objectif de la FIGIEFA est de maintenir une concurrence libre et efficace sur le marché des pièces de rechange, de l'entretien et de la réparation des véhicules.</p>
	<p><b>Insurance Europe</b> : il s'agit de la fédération européenne de l'assurance et de la réassurance. Par l'intermédiaire de ses 36 organismes membres, les associations nationales d'assurance, elle représente tous les types et toutes les tailles d'entreprises d'assurance et de réassurance. Insurance Europe, dont le siège se situe à Bruxelles, représente des entreprises qui comptent pour environ 95 % de l'encaissement total des primes en Europe. L'assurance apporte une contribution majeure à la croissance économique et au développement de l'Europe. Les assureurs européens versent plus de 1 000 milliards d'euros par an, soit 2,8 milliards d'euros par jour, en indemnités, emploient directement plus de 920 000 personnes et investissent plus de 10,6 trillions d'euros dans l'économie.</p>
	<p><b>Leaseurope</b> : la Fédération européenne des associations de sociétés de leasing représente les industries du leasing et de la location automobile en Europe. La gamme de produits couverts par les membres de Leaseurope va de la location-vente et du crédit-bail aux contrats de location simple pour toutes les catégories d'actifs (automobiles, équipements et biens immobiliers). Cela comprend également la location à court terme de voitures, de camionnettes et de camions.</p>

---

<sup>141</sup> Actions 52 et 53 dans *COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Stratégie de mobilité durable et intelligente – mettre les transports européens sur la voie de l'avenir*, COM(2020) 789 final, Annexe, page 3.

<sup>142</sup>« ...il est nécessaire de prévoir de nouvelles règles pour garantir que la législation existante relative à la réception par type des véhicules est adaptée à l'ère numérique et favorise le développement de véhicules propres, connectés et automatisés. Sur la base du règlement sur les données, qui constitue un cadre pour l'accès aux données et l'utilisation de ces dernières, ces règles permettront de prendre en compte des problèmes sectoriels, notamment l'accès aux fonctions et aux ressources des véhicules. » *Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données)*, COM(2022) 68 final, page 6.